

## Timbres de Pâques Ontario

# Conseils à l'intention des parents sur l'accessibilité durant les transitions

Pour de nombreux élèves handicapés, l'accessibilité à l'école est une préoccupation importante. Votre enfant peut avoir des difficultés avec l'un ou l'autre des aspects suivants :

- la mobilité (une difficulté à se déplacer dans une pièce ou à utiliser une marchette ou un fauteuil roulant);
- la motricité fine (la dextérité ou la prise digitale);
- la motricité globale (les mouvements des grands muscles, notamment se tenir debout, s'asseoir ou rouler);
- la vision (la cécité ou la basse vision);
- l'ouïe (la surdité ou la malentendance);
- les capacités sensorielles (les sensations accrues ou moindres liées au toucher, à l'ouïe, à la vue, à l'odorat, au mouvement et à la conscience corporelle).

Les préoccupations en matière d'accessibilité seront vraisemblablement soulevées à chaque étape des transitions, surtout lors de la rentrée ou d'un changement d'école.

### Conseil n° 1 - **Réfléchissez aux divers types de défis en matière d'accessibilité :**

- L'acoustique – les systèmes d'aide auditive tels que les champs sonores et les systèmes MF
- La technologie suppléante (TS) – les ordinateurs et les logiciels pour faciliter l'apprentissage
- Les immeubles – les entrées de portes, l'accès à l'entrée, l'accès entre les paliers, les sorties de secours, etc.
- Les salles de classe – la taille des bureaux, les allées, les fenêtres, les postes informatiques, l'acoustique, etc.
- Les procédures d'urgence et d'évacuation
- La bibliothèque, le gymnase, l'auditorium (places assises et estrade), les laboratoires de sciences, les serres, les autres salles de classe spécialisées
- Le terrain de jeux, les installations pour amateurs de sports, les parcs de stationnement
- Les espaces et le matériel sensoriels pour augmenter ou réduire la stimulation sensorielle
- Le transport – les autobus scolaires ou autres types de transports
- Les aides visuelles – les documents à gros caractères, l'éclairage, l'utilisation de la couleur pour améliorer le contraste visuel, ou les feux de secours
- Les toilettes et les vestiaires – les tables à langer, la taille, les lavabos, les robinets, les douches, les miroirs, etc.

### Conseil n° 2 - **Facilitez la rentrée dans une nouvelle école :**

- Rencontrez le personnel scolaire pour discuter des besoins de votre enfant et de tout obstacle recensé.
- Visitez la nouvelle école et posez des questions pour découvrir son profil d'accessibilité.
- Échangez toute idée ou toute ressource pour améliorer l'accessibilité.
- Découvrez les mesures prévues par l'école pour améliorer l'accessibilité de votre enfant et le moment où les modifications seront apportées.
- En cas d'insatisfaction à propos du plan d'accessibilité pour votre enfant, par exemple certaines aires de l'école pourraient ne pas lui être accessibles, demandez la tenue d'une autre réunion avec l'école ou avec les hauts responsables.

### Conseil n° 3 - **Réagissez lorsque votre enfant a amorcé l'année scolaire :**

- Assurez-vous que toutes les préoccupations en matière d'accessibilité ont été résolues. Si vous avez toujours des réserves, parlez avec l'enseignant ou demandez la tenue d'une réunion avec le directeur.
- Conservez une communication périodique avec le personnel scolaire et résolvez les préoccupations au moment où elles surgissent.

### Conseil n° 4 - **Revoyez le plan d'évacuation en cas d'urgence :**

Certains plans d'urgence d'immeubles à plusieurs étages exigent des élèves qu'ils se rassemblent près d'une cage d'escalier ou d'une « aire de refuge » (un lieu sûr) à l'intérieur du bâtiment où ils doivent patienter jusqu'à l'arrivée des secours.

- Examinez le plan d'évacuation d'urgence de votre enfant avec l'enseignant.
- Découvrez qui sera la personne responsable et comment les élèves seront évacués en cas d'urgence.

### Conseil n° 5 - **Inspectez les salles de classe spécialisées :**

Certaines salles de classe spécialisées réservées à des matières techniques, notamment la physique ou la chimie, l'horticulture, la mécanique ou l'étude des médias, peuvent être plus difficiles d'accès ou ont du matériel que l'élève peut avoir de la difficulté à utiliser. Un stage bénévole ou « coop » à l'extérieur de l'école peut également présenter des défis d'accessibilité chez l'élève.

Dans chacune de ces situations, le parent peut devoir :

- préciser les préoccupations en matière d'accessibilité;
- rencontrer le personnel scolaire pour discuter des préoccupations et trouver des solutions;
- travailler ensemble pour éliminer les obstacles et appuyer la participation de l'élève;
- reconnaître que parfois les obstacles ne peuvent être éliminés à court terme et que l'élève peut devoir choisir un autre cours ou un autre stage.

### Conseil n° 6 - **Faites participer l'élève :**

À mesure qu'ils grandissent, les élèves doivent être encouragés à participer en présence de défis d'accessibilité.

- Demandez à votre enfant ce qu'il pense de la nouvelle école/classe et quels sont les problèmes qu'il éprouve au moment de se déplacer dans la pièce ou dans l'immeuble.
- Parlez avec votre enfant du problème qu'il éprouve et comment son accessibilité pourrait être améliorée.
- Invitez les enfants plus âgés aux réunions d'école ou aux discussions à propos de l'accessibilité.
- Lorsque votre enfant se sent prêt, faites-lui assumer la résolution de problèmes avec le personnel scolaire et plaider en faveur des modifications qui amélioreront son accès aux salles de classe et aux programmes.

### Conseil n° 7 - **Connaissez vos droits:**

L'Ontario compte une législation qui vise à protéger les droits des personnes handicapées et qui exige l'application de mesures d'adaptation. Votre enfant jouit du même droit à la même qualité de vie qu'une personne non handicapée, et les écoles, les employeurs et les organismes publics ont une « obligation d'accommoder » (c'est-à-dire d'apporter les modifications pour tenir compte des besoins de votre enfant).

- Découvrez vos droits juridiques et législations clés, y compris la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et le *Code des droits de la personne de l'Ontario*.

### **Ressources utile en ligne:**

- Le site Web de **Easter Seals Kids at School** à [www.education.easterseals.org](http://www.education.easterseals.org) (en anglais seulement)
  - Supporting Success/Supporting Student Transitions
- La **Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario** (LAPHO) à [www.aoda.ca](http://www.aoda.ca) (en anglais seulement)
- **L'ARCH Centre du droit des personnes handicapées** à [www.archdisabilitylaw.ca](http://www.archdisabilitylaw.ca) (en anglais seulement)
  - *Education Law*
- **La Commission ontarienne des droits de la personne** à <http://www.ohrc.on.ca/fr>
  - *Directives concernant l'éducation accessible* (<http://www.ohrc.on.ca/fr/directives-concernant-l%C3%A9ducation-accessible>)
- **Le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario** à <http://www.mcass.gov.on.ca/fr/mcass/index.aspx>
  - *Rendre l'Ontario accessible*  
(<http://www.mcass.gov.on.ca/fr/mcass/programs/accessibility/index>)